



## BUDGET 2022

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Votre Conseil municipal tient à vous transmettre de l'information concernant le budget 2022 adopté le 13 décembre 2021.

Nous sommes à une première année d'un nouveau rôle triennal. Les valeurs au rôle ont augmenté en moyenne de 19,2 %, mais de façon différente pour chacun des types de propriétés. L'évaluation pour le secteur résidentiel a augmenté de 13,72 % et pour les fermes, il a augmenté de 46 %. Nous avons diminué le taux de taxation de 0,6460\$/100\$ à 0,5694\$/100\$ d'évaluation pour les secteurs résidentiel et agricole. Pour les secteurs commercial et industriel, le taux de taxation est réduit de 1,46\$/100\$ à 1,32\$/100\$ d'évaluation.

Les taxes de services sont revues en raison de l'augmentation des coûts d'opération. La taxe d'eau sera à 200\$ par unité de logement, de même que la taxe d'égout. La taxe pour la gestion des matières résiduelles demeure à 255\$ par unité de logement. Pour la taxe de vidange des fosses septiques, elle est augmentée à 68\$ par unité.

En 2022, la valeur moyenne d'une propriété résidentielle à Verchères est de 352 800\$. Pour cette propriété de valeur moyenne, le présent budget représente une augmentation de 1,87% du compte de taxes.

Comme nous sommes à une première année d'un nouveau rôle d'évaluation, la variation du compte de taxes sera différente en fonction de l'augmentation de la valeur de votre propriété. Certaines propriétés résidentielles auront des augmentations moindres et d'autres plus élevées. Pour les propriétés agricoles ayant une augmentation moyenne de 46 %, nous comprenons que le compte de taxes subira une augmentation plus importante.

En 2022, les projets importants seront :

- ❖ 2022 est l'année des Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de Verchères
- ❖ Le remplacement de différentes ressources humaines en lien avec des départs à la retraite et la nécessité de la réorganisation
- ❖ Le déplacement du Service des loisirs, cultures, tourisme et vie communautaires dans l'ancien presbytère
- ❖ L'agrandissement du garage municipal
- ❖ La réalisation de la 1<sup>re</sup> phase du projet de réaménagement du bord de l'eau, soit l'aménagement de la rue Madeleine qui mène au quai
- ❖ La mise en application de la Politique culturelle et du plan d'action
- ❖ À compter de 2022, le camp de jour sera donné à contrat à l'externe, sous le contrôle du Service des loisirs. La complexité, la pénurie de main-d'œuvre et différents éléments militent vers ce changement. De plus, le camp de jour n'aura pas accès à l'école en raison de travaux majeurs
- ❖ La poursuite des travaux de pavage en secteur rural et urbain
- ❖ La poursuite des travaux d'amélioration de nos parcs
- ❖ Les travaux de stabilisation du cours d'eau Coderre
- ❖ La finalisation des travaux d'égout sur le rang des Terres-Noires et de la montée Calixa-Lavallée
- ❖ La finalisation des travaux au poste de pompage Saint-Laurent et la réparation du mur de soutènement sur le terrain de la station de pompage Sainte-Famille (fleuve)
- ❖ L'investissement majeur en sécurité incendie

Nous travaillerons aussi à la préparation de projets futurs, tels que :

- ❖ La réflexion sur l'avenir de la piscine municipale. L'infrastructure est vieillissante et nécessitera des travaux majeurs à moyen terme
- ❖ La préparation des prochaines phases de travaux d'infrastructures, aqueduc, égout et autres
- ❖ La mise aux normes des installations septiques en milieu rural
- ❖ Le remplacement des membranes à l'usine de filtration en 2023 et autres travaux à faire pour assurer de conserver l'infrastructure en bon état.

Votre compte de taxes est payable en 4 versements effectifs aux dates suivantes : 15 février, 15 avril, 15 juin et 15 août. Vous pouvez nous faire parvenir, avec votre 1<sup>er</sup> versement, les 3 autres versements avec des chèques postdatés aux dates mentionnées ci-haut. Nous vous rappelons qu'il est aussi possible de payer via vos institutions financières par les paiements en ligne, comme Accès-D. Vous pouvez également payer comptant ou par carte de débit directement à nos bureaux à la mairie.

Votre Conseil municipal a toujours comme objectif de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible, tout en respectant la capacité financière de notre communauté.

Alexandre Bélisle, Maire de Verchères  
14 décembre 2021

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2022

CHARGES/DÉPENSES	REVENUS
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Administration générale 1 356 950\$</li> <li>· Sécurité publique 1 774 160\$</li> <li>· Transport 1 606 930\$</li> <li>· Hygiène du milieu 2 933 910\$</li> <li>· Santé et bien-être 86 700\$</li> <li>· Urbanisme et aménagement et développement 448 750\$</li> <li>· Loisirs et culture 2 210 390\$</li> <li>· Frais de financement 225 460\$</li> <li><b>TOTAL 10 643 250\$</b></li> <li>Affectation (immobilisations)</li> <li>· Immobilisations 1 045 000\$</li> <li>· Remboursement capital-financement 409 400\$</li> <li>· Remboursement fonds de roulement 78 500\$</li> <li>· Contribution à d'autres fonds 59 900\$</li> <li><b>TOTAL 1 592 800\$</b></li> <li><b>TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS 12 236 050\$</b></li> <li>Moins amortissement (1 769 150\$)</li> <li><b>TOTAL SANS AMORTISSEMENT 10 466 900\$</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Taxes 8 050 840\$</li> <li>· Paiement tenant lieu de taxes 47 060\$</li> <li>· Transferts 672 900\$</li> <li>· Services rendus 263 100\$</li> <li>· Imposition de droits 358 000\$</li> <li>· Amendes et pénalités 20 000\$</li> <li>· Intérêts 40 000\$</li> <li>· Autres revenus 56 000\$</li> <li><b>TOTAL 9 507 900\$</b></li> <li>Affectation - app. surplus 500 000\$</li> <li style="padding-left: 20px;">- app. surplus autres 159 000\$</li> <li style="padding-left: 20px;">- fonds de roulement 100 000\$</li> <li style="padding-left: 20px;">- TECQ 200 000\$</li> <li><b>TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS 10 466 900\$</b></li> </ul>

ÉVALUATION IMPOSABLE	955 194 100\$
----------------------	---------------

### TAUX DE TAXES DU 100 \$ D'ÉVALUATION

· Générale	0,5694\$
· Assainissement des eaux	0,0011\$
· Usine filtration/aqueduc	0,0162\$
· Taxe foncière commerciale/industrielle	1,3200\$

### TAXES DE SERVICES PAR UNITÉ LOGEMENT

· Taxe d'eau	200,00\$
· Taxe d'égout	200,00\$
· Taxe pour la gestion des déchets	255,00\$
· Taxe pour la vidange des fosses septiques (rural)	68,00\$